



# RÈGLEMENT KOTAL

## KING OF THE ALMANARRE

*Conviviale Freestyle & Big Air – 2026 – Organisé par le HKA & MF Kite*

---

**PRÉNOM, NOM :**

**TÉLÉPHONE :**

**DATE DE NAISSANCE :**

**MAIL :**

---

### ♦ 1. OBJECTIF DE L'ÉVÉNEMENT

Le KOTAL est un événement convivial qui vise à rassembler la communauté kitesurf autour de sessions Freestyle / Big Air, dans une ambiance détendue, fun mais challengeante.

### ♦ 2. FORMAT ET DATES

- Une édition chaque mois entre mars et octobre (*open month selon conditions de vent*)
- Horaires : **déterminé selon le vent**
- Limité à **16 riders par date**

### ♦ 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être âgé de 12 ans minimum
- Être couvert par une assurance spécifique au kitesurf type FFV ou AF Kite
- Savoir naviguer en autonomie et remonter au vent
- Être capable de sauter et de rider en sécurité
- Équipement personnel obligatoire
- Casque, impact vest et combinaison néoprène obligatoires

### ♦ 4. INSCRIPTION

- Inscription obligatoire en amont (places limitées)

- 15 € par édition
- Autorisation parentale si le rider a moins de 18 ans

## ♦ 5. FORMAT DE COMPÉTITION

- Les riders sont jugés sur :
  - Hauteur
  - Style
  - Technique
  - Créativité
  - Engagement
- Les tricks les plus stylés sont récompensés ainsi que la variété
- Un jury local établira un classement à chaque étape

## ♦ 6. CLASSEMENT & CHAMPIONNAT

- Un podium par session
- Un classement général sur toutes les dates sera établi pour élire le KING/QUEEN OF THE ALMANARRE 2025
- Faire minimum 2 sessions pour pouvoir prétendre au titre de King/ Queen of the Almanarre.
- Pas de remboursement s'il n'y a pas de vent, on adapte la conviviale en best tricks contest tracté.

## ♦ 7. SÉCURITÉ & FAIR-PLAY

- Le respect des autres riders et des règles de navigation est obligatoire.
- Le respect des consignes de sécurité données au briefing et des explications des moniteurs pour la mise à l'eau est obligatoire.
- Toute conduite dangereuse ou irrespectueuse pourra entraîner l'exclusion immédiate.
- L'événement peut être annulé ou décalé en cas de conditions météo défavorables.

## ♦ 8. DROITS À L'IMAGE

En participant à l'événement, les riders autorisent l'organisation à utiliser photos/vidéos prises durant la compétition à des fins de communication (réseaux sociaux, affiches, etc.)

## **SIGNATURE DU RIDER**